

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 : CHAMP D'APPLICATION

1.1 Le présent document a pour objet de définir les termes et conditions de la vente en ligne sur la plateforme «By Caleb Business» de formations, conférences ou événements proposés par By Caleb Business à des Clients. Ces conditions sont consultables sur le site et doivent être acceptées expressément et sans réserve par les Clients qui en prennent connaissance obligatoirement avant tout achat dès lors qu'ils utilisent les services de la «By Caleb Business».

1.2 Ces conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et leur application sera immédiate dès leur mise en ligne.

ARTICLE 2. APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE (« CGV »)

2.1. Le présent document a pour objet de définir les termes et conditions ainsi que les modalités selon lesquelles By Caleb Business (ci-après Prestataire) fournit les prestations de formation, conférences ou événements et commandées auprès d'elle par le biais de la plateforme. L'ensemble des caractéristiques de ces prestations se trouve détaillé sur les documents « conditions particulières ».

2.2. Elles s'appliquent à défaut de dérogations particulières, acceptées préalablement et expressément par By Caleb Business. Les présentes font échec à toutes clauses contraires, proposées par le Client et non expressément acceptées par By Caleb Business.

Aucun défaut ou retard d'application des présentes CGV ne peut être interprété comme impliquant renonciation de By Caleb Business à se prévaloir des dites CGV.

2.3. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par lui ou par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de By Caleb Business via sa plateforme, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

3. OFFRE DE PRIX ET COMMANDE

3.1. COMMANDES

Le catalogue des formations est proposé sur la plateforme «By Caleb Business» qui précise les prix de chaque formations et son descriptif.

L'inscription et la commande se fait au moyen d'une sélection par le Client sur la plateforme ajoutée dans un panier qui doit être validé par le Client pour finaliser son achat.

Les renseignements et caractéristiques figurant sur les catalogues, circulaires, prospectus, fiches techniques ou autres documents, sont donnés à titre indicatif et ne sauraient en aucun cas être considérés comme étant contractuels.

La Prestation commandée est réputée acceptée dès la réception par By Caleb Business de la commande validée et du règlement complet.

By Caleb Business se réserve le droit de ne pas enregistrer un paiement, et de ne pas confirmer une commande pour quelque raison que ce soit, et plus particulièrement en cas d'absence de formateur, ou en cas de difficulté concernant la commande reçue.

La validation de l'achat sur le site implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions.

Toute demande de modification ou d'annulation de commande ne peut intervenir qu'avec l'accord exprès et préalable de By Caleb Business et selon des conditions à déterminer d'un commun accord.

Les commandes ne peuvent être annulées par le Client sauf pour les cas mentionnés aux articles 3.2 et 3.3 ci-après.

3.2. ANNULATION DES FORMATIONS À L'INITIATIVE DU CLIENT

Aucune annulation de formation n'est possible pour le client professionnel ou le client particulier qui a renoncé expressément à son droit de rétractation.

Pour les évènements ou conférences, en cas d'annulation tardive par le Client, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Report ou annulation communiqué au moins 30 jours calendaires avant l'évènement ou la conférence : aucune indemnité.
- Report ou annulation communiqué entre 15 et 30 jours calendaires avant l'évènement ou la conférence : 50% du montant total HT de la formation sera facturé au client.
- Report ou annulation communiqué moins de 15 jours calendaires avant l'évènement ou la conférence : 100% du montant total HT de la formation sera facturé au client.

3.3 DROIT DE RETRACTATION DU CLIENT CONSOMMATEUR

Conformément aux dispositions légales, pour toute commande le Client qui a la qualité de consommateur dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter du lendemain de l'acceptation de l'offre/devis, pour renoncer à la commande, sans avoir à s'en justifier. Si le délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant inclus.

Dans ce cas, il adressera par lettre recommandée avec accusé de réception le formulaire détachable de rétractation présent sur le site, à l'adresse indiquée sur celui-ci.

L'accès à la formation ou à l'évènement ne pourra avoir lieu qu'après l'issue du délai de rétractation.

Si le Client souhaite que l'exécution de la prestation commence avant la fin du délai de rétractation, il devra renvoyer le spécifier en cochant la mention expresse à la commande sur la plateforme By Caleb Business.

Lorsque le droit de rétractation sera exercé, By Caleb Business remboursera le Client de la totalité des sommes versées, y compris les frais, au plus tard dans les quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du Client de se rétracter.

4. CONDITIONS FINANCIÈRES

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuelles taxes, ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

Les prix ne comprennent pas les éventuels frais de déplacement ou de séjour des Clients dans le cas de prestations en présentiel (visites de chantier, conférences, évènements, formations en présentiel)

Sauf disposition particulière, le règlement du prix de la formation est à effectuer pour les entreprises, à l'inscription, comptant, sans escompte par virement ou carte bancaire à l'ordre de By Caleb Business.

En cas de défaut de paiement total ou partiel d'une seule facture à son échéance, By Caleb Business se réserve le droit, sans mise en demeure préalable, d'exiger le paiement immédiat de toute sommes lui restant dues et de suspendre ou refuser toute prestation à venir sans indemnités.

En cas de retard de paiement, et lorsque les prestations sont échelonnées dans le temps, des pénalités de retard égale à 3,5 fois le taux d'intérêt légal seront exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. Les pénalités sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

En cas de Client professionnel, une indemnité de 40€ de frais de recouvrement sera due et une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

5. ANNULATION D'UN EVENEMENT OU CONFERENCE PAR BY CALEB BUSINESS

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une **conférence ou d'un évènement**, By Caleb Business se réserve la possibilité d'annuler ou de différer l'évènement au plus tard 20 jours avant celui-ci, sans indemnité.

Dans le cas où un conférencier serait absent pour assurer une conférence, By Caleb Business se réserve la possibilité d'annuler ou de différer l'évènement au plus tard 10 jours avant celui-ci ou dans le cas d'une impossibilité au jour de l'évènement, de le faire remplacer par un autre conférencier intervenant sur le même thème, sans indemnité.

En cas d'annulation, le Client sera remboursé intégralement du prix de la prestation annulée.

6. OBLIGATIONS DU PARTICIPANT AUX FORMATIONS ET EVENEMENTS

6.1. VISITES DE CHANTIER

Lors des visites de chantier organisées dans le cadre de la formation, les participants devront se munir d'équipements de protection individuelle obligatoires qui sont à leur charge. La liste des équipements leur sera fournie.

Les visites de chantier sont majoritairement organisées dans l'Oise, le Val d'Oise et la Seine et Marne (cette liste n'étant pas exhaustive et By Caleb Business se réservant la possibilité de proposer des visites de chantier en dehors de ces zones géographiques).

Les règles de sécurité leur seront rappelées avant la visite et devront impérativement être respectées par le Client. A défaut de respect d'une des règles de sécurité ou en l'absence d'un seul quelconque des équipements de protection individuelle obligatoire, By Caleb Business se réserve le droit d'exclure le participant immédiatement ou lui refuser l'accès au chantier.

6.2. SUPPORTS DE FORMATION ET FORUMS

By Caleb Business est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle couvrant les prestations vendues. Tous les documents remis au Client demeurent la propriété exclusive de By Caleb Business. Le participant aux formations ou conférences bénéficiera d'un support de présentation dont la reproduction sous quelque forme que ce soit est interdite.

Il n'y a ni cession, ni transfert des droits de propriété intellectuelle au profit du Client et celui-ci ne peut prétendre à aucun droit d'exploitation notamment les droits de reproduction, de représentation, de traduction, d'adaptation et de commercialisation sur tous supports et pour tous modes d'exploitation.

Un accès à un groupe de discussion et d'échanges sera mis à disposition. Le participant/Client à la formation et au forum s'engage à adopter, en toute circonstance, un comportement adapté et tenir des propos corrects et respectueux vis-à-vis de l'ensemble des participants.

Tout comportement inapproprié ou donnant lieu à une plainte pourra être sanctionné par By Caleb Business par une exclusion du groupe de discussion, voire de la formation sans indemnité pour le Client.

6.3. ACCES AUX FORMATIONS

Chaque participant aura un accès unique et individuel qui n'est pas transmissible ni à titre onéreux, ni à titre gracieux. Il disposera d'une autorisation de connexion via trois adresses IP différentes maximum.

En cas de cession de l'accès à un tiers, le participant s'expose à une sanction pénale pour abus de confiance puni de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende.

Par ailleurs, By Caleb Business sera en droit d'exiger le versement de dommages intérêts pour le préjudice subi représentant une indemnité à minima égale à 5 fois le prix de la formation concernée.

7. LIMITATIONS DE RESPONSABILITE

Dans le cadre de ses prestations, By Caleb Business est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients.

La responsabilité de By Caleb BUSINESS est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs avérés pour le Client.

En tout état de cause, la responsabilité de By Caleb Business est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

La responsabilité de By Caleb Business ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel dont elle n'a pas la charge, tout vol ou perte pendant les sessions de formation en présentiel, conférences ou les visites de chantier.

By Caleb Business ne peut également être tenue responsable des différends qui pourraient surgir entre les participants à l'occasion des rencontres en formation, conférence, échanges ou autre évènement.

En aucun cas, la responsabilité de By Caleb Business ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

8. CONFIDENTIALITE ET RGPD

Les parties s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur toute information orale ou écrite, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le support, échangés dans le cadre de la préparation et de l'exécution du contrat sauf les informations qui sont généralement connues du public ou celles qui le deviendront autrement que par la faute ou du fait du des parties.

Elles s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le respect de cette obligation de confidentialité, pendant toute la durée du contrat et même après son échéance, et se portent fort du respect de cette obligation par l'ensemble de leurs salariés. Cette obligation est une obligation de résultat. Les données personnelles collectées par By Caleb Business sont enregistrées dans son fichier clients. L'ensemble des informations collectées sont nécessaires à l'exécution du contrat et seront utilisées pour le traitement du contrat ou commandes.

Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution du contrat, à l'accomplissement par By Caleb Business de ses obligations légales et réglementaires ou encore à l'exercice des prérogatives lui étant reconnues.

By Caleb Business s'engage à ne pas céder ou donner accès à des tiers aux données, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

En application du Règlement Européen 2016/679, le Client dispose de différents droits : Droit d'accès aux données personnelles traitées par By Caleb Business, droit de rectification ou d'effacement des données dans la limite de ce qui est prévu par la réglementation, droit d'opposition au traitement de vos données personnelles, droit à la portabilité de vos données quand ce droit est applicable et qu'il est techniquement possible de transférer ces données à un tiers désigné par le Client, droit de retirer votre consentement au traitement de vos données personnelles.

Le Client peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant : contactrgpd@bycalebbusiness.fr

9. FORCE MAJEURE

Sont considérés comme cas de force majeure les événements qui, imprévisibles, irrésistibles et insurmontables, rendent impossible de façon absolue l'exécution de tout ou partie des prestations prévues dans la convention ou le contrat dans les délais convenus.

Si par suite d'un cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence en la matière, les Parties étaient conduites, l'une ou l'autre, à interrompre leurs prestations respectives, l'exécution de la convention ou du contrat serait suspendue pendant le temps où la ou les Partie(s) serai(en)t dans l'impossibilité d'assurer ses (leurs) obligations.

En cas de survenance de tels événements, les Parties s'efforceront de bonne foi de prendre toutes les mesures raisonnablement possibles en vue de poursuivre l'exécution de la convention ou du contrat, ainsi chacune des Parties s'efforcera, dans la mesure du possible, de substituer aux prestations contractuelles, un service réduit.

Dans le cas où l'événement qualifié de force majeure se prolongerait pendant plus de 15 jours calendaires à compter de la date de la notification susvisée, la Partie la plus diligente pourra décider de résilier la convention ou le contrat de plein droit et sans formalité. La résiliation effectuée en application du présent paragraphe ne confèrera aux Parties aucun droit à indemnité.

10. IMPREVISION

Chacune des Parties déclare renoncer expressément et en toute connaissance de cause à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu. En conséquence, les Parties s'engagent à assumer leurs obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion du contrat, quand bien même leur exécution s'avérerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

11. CESSION ET SOUS-TRAITANCE

By Caleb Business pourra librement céder la totalité ou une partie de ses droits et obligations découlant du contrat avec le Client à un tiers de son choix.

Le Client ne pourra en aucun cas céder les droits et obligations acquis par ce contrat sans le consentement express et préalable de By Caleb Business.

By Caleb Business se réserve la possibilité de faire appel à des sous-traitants pour l'exécution de la convention ou du contrat, en qualité de maître d'œuvre pédagogique, étant entendu que dans tous les cas, elle conserve la pleine et entière responsabilité des formations qu'elle sous-traite.

12. DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

En cas de litige à l'occasion de l'exécution des Prestations, les Parties conviennent de rechercher une solution amiable notamment par le biais de la saisine d'un médiateur à la consommation en cas de Client consommateur.

A défaut d'accord, le différend sera porté devant la juridiction compétente, civile ou commerciale du lieu du siège social de By Caleb Business, sauf disposition d'ordre public applicable en la matière.